

Convocation et affichage : 19 02 2021

Étaient présents : Tous les conseillers

Mme MAISSON Anne Marie est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**Subventions aux associations :**

**UNANIMITE**

Le maire propose après avoir relu la liste des associations subventionnées en 2020, de reconduire les mêmes sommes pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité les montants des subventions aux associations pour 2021.

La liste figure en pièce jointe au présent compte rendu.

**Subventions FSL(CD01) et MJC Villars :**

**UNANIMITE**

Dans la suite des subventions accordées en 2021, le maire présente deux demandes :

**FSL (Fonds Social Logement)** : le CD01 (Conseil départemental de l'Ain) demande une participation des communes à ce fonds social dans le but d'aider les familles en difficulté. Le demande de subvention se porte à 90,60 €.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité cette subvention pour le FSL.

**MJC Villars les Dombes** : La MJC de Villars les Dombes va reconduire le Festival Théâtre et Bottes de paille en juin 2021 sur le site de la ferme des Brevets.

La municipalité souhaite soutenir cette année encore cette initiative

Le maire propose de reconduire la subvention exceptionnelle de 300 € pour cette action.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité le montant de la subvention

**Cimetière :**

**UNANIMITE**

**Tarifs au cimetière :**

Le maire propose aux membres du conseil de supprimer la taxe de convoi d'une valeur de 100 €.

Une redevance d'accueil au cimetière communal est proposée à hauteur de 100 €.

Les tarifs des concessions restent inchangés.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité le montant des nouveaux tarifs.

### Création du parking communal au cimetière :

Une réponse a été transmise pour la demande faite par la mairie d'acheter au prix de 4 000 € une surface de 1 000 m<sup>2</sup> contre le mur nord du cimetière.

La réponse ne comportant pas expressément une réponse claire, un second courrier demandera qu'une réponse explicite soit faite.

Le maire reprendra en parallèle contact avec le cabinet ALDATYS pour formaliser avec eux le début de la procédure de DUP.

Le conseil donne son accord pour la rédaction de ce dernier courrier et la prise de contact avec le cabinet d'avocats.

### Choix des prestataires entretien sur la commune :

UNANIMITE

Le maire présente aux membres du conseil les devis des prestataires pour l'entretien des espaces verts et les tontes des talus sur les chemins communaux.

Après présentation des offres, les membres du conseil délibèrent et retiennent à l'unanimité :

Enterprise BLAIN Arnaud pour l'entretien des espaces verts pour un montant annuel de 5 577 € TTC.

CUMA de Sandrans pour l'entretien des talus et fossés pour un montant annuel de 4 380 € TTC €.

### Finances (Ouverture de crédits en Investissement) :

UNANIMITE

Le maire demande aux membres du conseil de valider l'ouverture de crédits en investissement à hauteur de 25 % du montant des crédits ouverts sur le BP 2020.

Ces crédits ouverts permettront de régler les factures en attente avant l'ouverture du BP 2021.

Compte 20 : immobilisations incorporelles pour un montant de 1 750,00 €.

Compte 21 : immobilisations corporelles pour un montant de 30 498.93 €.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité l'ouverture de ces crédits en investissement.

### Logements communaux :

INFORMATION

Aucune délibération n'est prise sur ce point.

Le maire détaille les difficultés de paiement d'un locataire. Il est convenu devant le manque de communication du locataire avec la mairie de se rapprocher des services d'une assistante sociale.

Un courrier sera fait en ce sens.

- Elections (Département et Région) fixées au 13 et 20 juin 2021.  
Avec ce double scrutin, il sera fait appel à des volontaires pour être assesseurs.
- Subvention de 11 600 € de la Région pour le cheminement piétonnier sortie sud du village.
- Subvention de 3 760 € de la Région pour la consolidation du beffroi.
- Subvention de 10 600 € par le Département pour la création du trottoir face au château.
- Réponses en attente des subventions de l'Etat (beffroi et chemin piétonnier).
- Balade écologique le samedi 27 03 2021 à partir de 9h.

**Fin 22h00.**

**La prochaine séance est fixée au jeudi 25 mars 2021 à 20h00 en la salle communale.**

**La séance sera consacrée aux comptes de l'année 2020 et aux prévisions pour le BP 2021.**

**La séance se déroulera à huis clos.**